

L'Enquête sur les dépenses de la Zone d'amélioration commerciale de Manotick



Pourquoi cette enquête?

Le Bureau de la vérificatrice générale s'est saisi des allégations déposées sur la Ligne directe de fraude et d'abus (LDFA) relativement à des dépenses qui auraient pu être engagées à mauvais escient par la Zone d'amélioration commerciale de Manotick (ZACM). Notre Bureau a mené cette enquête pour évaluer les inquiétudes exprimées dans le signalement qui a été fait sur la LDFA afin de savoir si ces allégations étaient fondées.



Ce que nous avons constaté

Cette enquête a surtout permis de constater que la ZACM doit renforcer les contrôles exercés dans l'approbation et le remboursement des dépenses et dans la gestion de la petite caisse. Dans plusieurs cas, il n'y avait pas assez de documents adaptés et appropriés pour confirmer que les dépenses engagées étaient raisonnables et se rapportaient directement aux activités de la ZACM. En outre, les contrôles à exercer sur le fonds de petite caisse de la ZACM accusaient des lacunes et ne nous ont pas permis de confirmer que seules étaient remboursées les dépenses engagées dans le cadre des activités normales. Finalement, la ZACM n'a pas mis au point de politique donnant des lignes de conduite suffisantes sur les types de dépenses recevables et sur les attentes dans la surveillance des dépenses.

Bien que le conseil de la ZACM soit indépendant et soit responsable de la gestion des affaires de sa zone d'amélioration commerciale (ZAC), nous avons cerné les secteurs dans lesquels la Ville peut jouer un rôle plus vaste en aidant les ZAC et en leur donnant les moyens de renforcer la gestion et la gouvernance de leurs finances.



Nous avons déposé sept recommandations

Nous avons adressé un rapport assorti de quatre (4) recommandations au conseil de la ZACM et un rapport de trois (3) recommandations à la Ville pour veiller à ce que :

le conseil de la ZACM :

- établit une politique à jour sur les achats pour définir clairement, dans leurs grandes lignes :
 - les fonctions et les attributions se rapportant au remboursement des dépenses;
 - les dépenses recevables;
 - la nature et le montant ou les limites en dollars des dépenses recevables;
 - les pièces justificatives à déposer;
- renforce les contrôles portant sur la petite caisse, notamment en adoptant éventuellement une politique interdisant les liquidités;

la Ville :

- met au point des lignes de conduite pour aider les ZAC dans la gestion des dépenses et la gouvernance;
- revoit les politiques des ZAC pour s'assurer qu'elles cadrent avec les pratiques attendues dans la gestion des dépenses;
- donne une formation obligatoire aux membres du conseil et du personnel des ZAC.

Pour en savoir plus sur ce rapport, veuillez consulter notre [site Web](#).
613-580-9602 | BVG@ottawa.ca